

# MILANNGES BELLETTREUX

## POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRE

Vol. XII. Montreal, Vendredi, 27 Avril 1849. No. 65

### SITUATION RELIGIEUSE DE LA HOLLANDE.

Amsterdam, le 20 février.

« Les Pays-Bas ne resteraient pas étrangers au mouvement glorieux de l'Europe entière, à ce mouvement qui part de la France, s'est étendu sur l'Allemagne, la Belgique, Naples, la Sicile, la Sardaigne, l'Angleterre et même sur la pauvre Irlande, afin que tous les cœurs se réunissent dans une même prière pour l'Église du Christ et son chef vénérable Pie IX. et qu'aujourd'hui le très-saint-Père se voit privé des ressources ordinaires pour la direction des affaires spirituelles du monde entier, tous apportent leur part dans les offrandes à Sa Sainteté. Dans toutes les églises de la mission hollandaise et des Vicariats apostoliques de Bois-le-Duc, Breda et Limbourg, le signal est donné de cette démonstration vraiment catholique, qui ranime et vivifie la charité dans tous les cœurs, consolide la force de l'unité catholique et prépare le triomphe de la cause de Dieu. Voici comment s'exprime à ce sujet Mgr. l'Évêque d'Émaüs, vicaire apostolique de Bois-le-Duc, dans son mandement pour le carême: Ni les catholiques de la Néerlande, ni nous-mêmes, T. C. F., n'avons été en retard de satisfaire à ce devoir impérieux... Dès le commencement des troubles nous avons fait connaître nos sentiments et les nôtres à Sa Sainteté, par l'intercession de Son Exe. l'Intendance du Pape à la Haye. En outre, nous avons dans les premiers jours de janvier, de concert avec tous les prélats catholiques de la Néerlande, au nom de notre clergé et de tous nos fidèles, exprimé à Sa Sainteté, dans les termes les plus touchants, notre profonde douleur des maux qui ont atteint sa personne vénérable et la sainte cité; nous nous sommes efforcés de consoler ce père chéri en lui annonçant tous les saints sacrifices que nos prêtres ne cessent d'offrir à la clémence divine, toutes les saintes communions que beaucoup de paroisses entières ont faites avec une piété et une édification si grande, toutes les œuvres de pénitence et de charité, tous les gémissements des fidèles et des congrégations spirituelles, tous chapeliers récités avec pleine confiance en la très-sainte Mère de Dieu, dans les églises et les maisons particulières; en un mot, nous avons représenté les catholiques de la Néerlande de tout sexe et de tout âge, jeunes hommes et vierges, vieillards et enfants, levant avec tous les catholiques de l'univers, la main et les mains au ciel pour implorer l'assistance divine sur l'Épouse de Jésus, la sainte Église et son chef vénérable. — Dimanche prochain il sera fait une collecte générale dans toutes les églises catholiques du royaume. En attendant, les dons particuliers arrivent de toute part chez les différents cures et au bureau du journal catholique de cette ville *Le Tijd*. En outre il paraît qu'il se formera un comité spécial pour le *Denier de saint Pierre*, composé de catholiques très-honorables et influents. Au reste, la condition des catholiques ne s'améliore pas encore. C'est toujours la même partialité en faveur des protestants, la même exclusion pour les catholiques de tout emploi lucratif. Croirait-on, par exemple, que soixante-quinze nominations que le gouvernement a faites dans les onze derniers mois de 1848, soixante-onze sont protestants, deux catholiques et deux israélites, tandis qu'on compte deux catholiques contre trois protestants, et que les israélites ne font que la soixantième partie de la population. Naguère une commission de dix personnes a été nommée pour examiner la question de l'enseignement supérieur; et, parmi ces dix personnes, il ne se trouve pas un seul catholique; aussi les catholiques se plaignent-ils de cette exclusion honteuse dans des adresses au roi, qui sont signées dans toutes les principales villes du royaume par l'élite des catholiques. »

### NOUVELLES D'OUTRE-MER.

**ÉTATS DE L'ÉGLISE. — ROME.** — La persécution contre le clergé continue. Voici ce qu'on lit dans une correspondance de Rome de l'*Opinion Publique*: Un jeune diacre de Saint-Louis-des-Français, M. l'abbé de R. P., qui se promenait tranquillement, en lisant, dans l'allée qui conduit de Saint-Jean-de-Latran à Sainte-Croix de Jérusalem, a failli être assommé par une pierre lancée par un des travailleurs de la bande de Ciernacchio. Je ne suis si l'ambassade a porté plainte, mais sans nul doute elle aurait dû le faire. Un évêque, en costume et manteau violet, a été, à ce qu'on m'assure, publiquement insulté dans un des quartiers les plus fréquentés de la ville, et on a craché au visage d'un prêtre qui n'avait d'autre tort que celui de porter la soutane. Un Père doctrinaire, dont j'ai eu le nom, qui m'échappa en ce moment, a reçu plusieurs coups de bâton et été gravement contusionné. Mais ceci n'est rien; écoulez plutôt le fait suivant. Au couvent de San-Carlino aux Quatre-Fontaines, un pauvre Père de la Merci était tranquillement sur la porte de la maison. Passent trois ou quatre hommes qu'on ne sait comment nommer, mais portant l'uniforme militaire. L'un des trois dit à ses compagnons: Je n'ai jamais tué de *frate*; en voilà un; je vais lui faire son affaire. Heureusement, le bon religieux était inspiré au même instant de rentrer en fermant la porte derrière lui. Il n'avait pas fait quatre pas qu'une détonation se fit entendre, et la balle siffla à ses oreilles. Plusieurs personnes de ma connaissance ont vu de leurs yeux le trou fait par la balle dans la porte du monastère.

Ajoutons les détails suivants que nous fournit l'*Armonia* de Turin: Plusieurs couvents et plusieurs maisons religieuses sont occupés par des soldats: on vend à vil prix, à des Anglais, les plus admirables chefs-d'œuvre. Chaque jour les républicains font peser leur main sur les bons citoyens, et particulièrement sur les ecclésiastiques, tant séculiers que réguliers. On ne s'arrêtera pas là; nous ne sommes qu'au commencement. Riéti, ville naguère si tranquille, est devenu un foyer de licence. La statue colossale de Pie IX, qui servit tant

de fois à fêter avec enthousiasme le Saint-Père, a été enlevée de l'évêché, où elle se trouvait, et traînée sur la Grande Place. Là, en présence de tous les mauvais sujets qu'on put rassembler et d'un petit nombre de curieux, la statue fut décapitée. On insulta les séminaristes: les chapeaux de plusieurs furent mis en pièces. Tout cela a eu lieu depuis l'arrivée de ces sauvages de l'Italie, des soldats de Garibaldi.

**BELGIQUE.** — La chambre des représentants belge a définitivement consacré la réforme postale à 10 centimes. En présence du vœu clairement manifesté par la grande majorité de la chambre, le cabinet n'a pas même demandé que la mise en vigueur de la loi fût reculée jusqu'au 1er janvier 1850. Il a accepté l'application de la taxe uniforme à 10 centimes pour les lettres affranchies, et à 20 centimes pour celles non affranchies, à dater du 1er juillet prochain.

**ALLEMAGNE.** — La ville de Francfort commence à ressentir profondément les premières conséquences du décret qui déclare les Israélites citoyens allemands, et qui par là leur confère le droit d'établir leur domicile et d'exercer leur industrie partout en tous lieux. Cette industrie est multiple comme le génie de ce peuple. Indépendamment du commerce de l'argent, c'est-à-dire de l'usure, il court les emplois, se jette dans le journalisme révolutionnaire, aspire et réussit souvent à se faire élire dans les assemblées délibérantes, où il se place toujours du côté des agitateurs. Si les choses allaient au gré de leurs prétentions, bientôt docteurs, avocats, négociants et députés seraient tous pris dans les rangs de ces émancipés, qui d'ailleurs ont depuis longtemps abjuré toutes les pratiques de la loi mosaïque. Aujourd'hui en les voit embrasser encore une autre branche d'industrie: c'est celle de se faire *prédicants du royaume*. Ainsi l'on apprend qu'au commencement de février la ville de Kaiserslautern (Bavière rhénane), a été visitée par deux membres de l'assemblée de Francfort: le pasteur germano-catholique Schmidt, de Löwenberg et le juif Wiesner. Le premier jouait le rôle de célébrant et Wiesner celui de prédicant. Ils ont annoncé vouloir étendre le cercle de leurs courses *apostoliques* tout le long du Rhin, si toutefois la population de ces contrées, très-peu éduquées de leur ministère, ne les conduit pas de manière à leur ôter l'envie d'y revenir. Ceci pourrait être d'autant plus à craindre pour ses propagateurs du Judéo-romanisme, que, le 13 février, le bruit s'était répandu à Francfort, il est vrai, sur la foi du rapport d'un conducteur de diligence arrivé le jour même, que Rouge avait été attaqué et tué d'un coup de feu entre Wurtzbourg et Kitzingen.

**GRAND DUCHÉ DE BADE.** — Par une lettre pastorale, datée du 26 janvier, Mgr. l'Archevêque de Fribourg annonce, et cela en vertu des résolutions de l'Assemblée épiscopale de Wurtzbourg, et par conséquent sans aucune participation d'intervention gouvernementale, sa résolution de convoquer, pour le printemps prochain, tous les suffragants de sa métropole en un synode provincial, et de le faire suivre d'un synode diocésain. Le prélat a joint à sa lettre une instruction sur les synodes de cette dernière espèce, sur leur nature, sur leur organisation et sur leur destination; instruction qui ne laisse rien à désirer sous le rapport de leur utilité aussi bien que de la profonde érudition de son vénérable auteur. Il faut remarquer ici que l'Archevêque de Fribourg est la métropole de toute l'Allemagne méridionale. Les catholiques badois sont transportés de joie de voir leur premier pasteur prendre ainsi l'initiative de l'exécution des décrets de Wurtzbourg.

**BAVIÈRE.** — Outre son Mandement pour le Carême, l'Évêque d'Angsbourg vient de publier une lettre pastorale, dans laquelle il traite à fond de la fausse et de la véritable égalité, résumant avec autant de force que d'érudition théologique, les doctrines mensongères du radicalisme qui prétendent tirer de l'Évangile ses abominables théories de l'égalité naturelle de tous les hommes et de leur droit inné à la jouissance de tous les biens terrestres. A cette occasion, le prélat a fait lire, du haut de toutes les chaires de son diocèse, le Bref qui venait de recevoir du Souverain-Pontife en réponse à une lettre par laquelle le protestant de son attachement personnel, et de celui de tout son clergé et de toutes ses ouailles à la Chaire apostolique et à celui qui l'occupe avec tant de gloire. Ce Bref est daté du 21 janvier 1849.

**UNE RÉVOLTE AU COLLEGE DE MOULINS.** — Le bonnet rouge est à l'ordre du jour dans le département de l'Allier, les écoliers même y dansent leur petite carnaçole. Une révolte de marmousets vient d'éclater au collège de Moulins. Ces adorables petits bambins ont soutenu un véritable siège contre quinze gendarmes et un peloton de soldats. Voici comment la chose arriva: Les élèves du collège étant en promenade insultèrent un prêtre (les doctrines socialistes portent leurs fruits); une punition sévère suivit. Nos marmousets refusèrent de s'y soumettre et envoyèrent leurs caporaux et leurs sergents le déclarer au procureur. Comme ils devaient s'y attendre, il furent fort mal reçus; mais les petits rebelles, sans se déconcerter, donnèrent leur démission d'un air capable. Leur retour au quartier fut une ovation. On les porta en triomphe et il fut résolu qu'on refuserait toute obéissance, et que, si le procureur était recalcitrant, on le pendrait... On alla chercher la corde et on s'avance bravement. Ne trouvant personne, les « insurgés » traînent une poutre à force de bras et s'en servent comme d'un levier pour faire sauter la porte. Le maître du logis arriva suivi du général de la garnison de Moulins; mais leur autorité fut méconnue. Il fallut aller chercher main-forte. Quinze gendarmes, accompagnés de cent cinquante soldats, arrivèrent. C'est alors que commença un siège en règle. Les bambins retranchés derrière leurs pupitres firent pleuvoir sur les assiégeants une grêle d'encriers et de vases nocturnes parfumés. Les chances de la guerre demeurèrent quelque temps incertaines. On alla chercher du renfort, et les petits insurgés furent enfin forcés dans leur citadelle. Trois divisions ont été licenciées.

**GUIZOT.** — L'arrivée de M. Guizot à Paris est ordonnée comme certaine dans les couloirs de l'Assemblée nationale.

L'ex-ministre de Louis-Philippe ne resterait à Paris que quelques jours, et partirait pour Lisieux, où il se présente comme candidat aux élections prochaines.

**EVÊQUE.** — On assure que M. l'abbé Caverot, curé de la cathédrale de Besançon et vicaire-général du diocèse, est nommé à l'évêché de Saint-Dié. Nous ne pouvons qu'applaudir au choix d'un ecclésiastique aussi distingué par sa piété profonde, la sagesse de son esprit, l'ardeur de son zèle, la douceur et la fermeté de son caractère. Ce sera la quatrième fois, depuis quelques années que des prélats du diocèse de Besançon ont pris place dans les rangs de l'épiscopat français. M. l'abbé Caverot figurera dignement à la suite de Nos seigneurs l'Archevêque de Reims, et les Evêques de Nîmes et de Montauban.

**LA RUSSIE EN 1849.** — L'Almanach de l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg donne les détails statistiques suivants: La Russie d'Europe a, sur une superficie de 90,117 milles carrés, 54,490,000 habitants; le grand-duché de Finlande, sur une superficie de 6,814 milles carrés, 1,549,700 habitants; le royaume de Pologne, sur une superficie de 2,320 milles carrés, 4,589,000 habitants. Les mines de métaux précieux de l'Empire ont produit, en 1847, 1,990 pouds (39,000 livres) d'or, 19 kilogrammes de platine, et 1,289 pouds (25,908 kilogrammes) d'argent.

La population de Saint-Pétersbourg, d'après le dernier recensement fait en 1846, se compose d'environ 468,000 habitants, demeurant en 6,284 maisons. En 1818, les propriétés immobilières de cette capitale ont été estimées à \$9,950,600 roubles effectifs (359,922,400 fr.), somme qui présente, depuis les quarante-cinq années précédentes, une augmentation de 40,150,000 roubles effectifs (160,600,000 fr.). Le nombre des locaux loués en 1848 était de 42,211, et produisait un loyer annuel de plus de 10 millions de roubles effectifs (40 millions de francs). Les impôts de ville formaient 945,000 roubles effectifs (3,880,000 fr.).

**CHINE.** — On assure que M. Forth-Rosen, chargé d'affaires de la République à Canton, a écrit en France pour demander un renfort de deux bâtiments de guerre, en prévision des événements prochains que l'on redoutait en Chine.

**INDES.** — Des lettres reçues des Indes orientales confirment ce que nous avions précédemment annoncé à nos lecteurs: c'est que la persécution contre l'Église catholique, dans la province de l'Évêque de Hyderabad et contre son clergé, organisée par le gouverneur de Madras, a tourné à la confusion de ce fonctionnaire. Le général Fraser, résident anglais à Hyderabad, auquel le gouverneur de Madras avait adressé l'ordre d'expulsion de l'Évêque et de son clergé, convaincu, par ce qu'il savait et voyait, de l'innocence de l'un et de l'autre, recourut au gouvernement général de Calcutta, résumant les inculpations que le gouverneur de Madras alléguait pour justifier l'injustice et la tyrannie de son procédé, et s'exprimant sur le compte de Mgr. Murphy dans les termes de la plus haute estime et bienveillance. Le prélat rétabli dans tous ses droits est aujourd'hui en tournée épiscopale dans son vaste diocèse.

**UN NEVEU.** — Un journal anglais annonçait que le dernier descendant de Shakespeare est actuellement dans la plus profonde misère; on raconte qu'à une représentation du *Roi Lear*, à Vienne, un spectateur a, dans un speech improvisé, annoncé le fait à l'auditoire; une collecte abondante a été faite au profit de ce malheureux qui doit béer son aïeul.

### AFFAIRES DE ROUTINE.

**ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE MARDI 17 AVRIL 1849.** — Les bills grossiers suivants sont lus pour la troisième fois et passés: — Le bill pour incorporer l'association des instituteurs du district de Québec. Le bill pour abolir les oppositions aux mariages fondés sur des promesses de mariage: Le bill pour incorporer la compagnie du télégraphe de Montréal et Troy. Les amendements du conseil au bill pour incorporer la compagnie d'assurance mutuelle et générale de la province, sont pris en considération et adoptés. Sur motion de M. Morrison, la chambre se forme en comité pour considérer la convenance de régler les assurances à l'étranger, et la résolution suivante, qui est rapportée et adoptée: Résolu. — Qu'il est expédient de régler les assurances à l'étranger et d'établir un recours contre elles. — M. Morrison introduit alors un bill pour régler les assurances à l'étranger; seconde lecture, jeudi prochain. M. Levesque présente un bill pour limiter les actions des gaffiers des cours de justice et des procureurs « ad lites »; seconde lecture jeudi prochain. Le bill pour établir de nouvelles dispositions relatives aux péages qui seront prélevés dans les travaux publics de la province et pour d'autres fins relatives aux dits travaux, est lu pour la seconde fois et amendé en comité: — sera rapporté demain. Le bill pour administrer les terres publiques et le bill des arpenteurs sont lus pour la seconde fois et renvoyés au comité pour mardi prochain. Un message est reçu du conseil adoptant le bill de l'indemnité des membres sans amendements; et le bill de qualification des apprentis pilotes. — Le bill de la nouvelle municipalité du Saguenay, — et le bill de la nouvelle compagnie du gaz de Montréal, — avec des amendements. Le bill pour remédier à certaines déficiences dans l'enregistrement des titres et contrats de biens-fonds dans le bureau d'enregistrement de Montréal, est lu pour la seconde fois et envoyé au comité pour vendredi prochain. Le bill pour vendre et mieux administrer les bois de construction sur les terres de la couronne, est lu pour la seconde fois, en comité pour vendredi prochain. Le bill pour définir la ligne de division entre le Haut et le Bas-Canada, est lu pour la seconde fois et renvoyé au comité pour mardi prochain. Le bill (du conseil) pour établir certaines dispositions relatives aux services que le gouvernement peut exiger de certaines compagnies de chemins de fer, est lu pour la seconde fois; troisième lecture, demain. Le bill (du conseil) pour l'insertion de certaines annonces officielles et légales dans le *Canada Gazette* seulement, est lu pour la seconde fois et renvoyé au comité pour demain.

**ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE, MERCREDI, 18 AVRIL, 1849.** — Les bills grossiers suivants sont lus pour la troisième fois et passés: Bill pour amender l'acte d'incorporation de la banque de la cité, et pour pourvoir à la réduction de son capital; Bill pour annexer une certaine partie du township d'Upton au comté de St. Hyacinthe pour les fins judiciaires et municipales. Les amendements du conseil au bill de la nouvelle compagnie du gaz de Montréal sont pris en considération et adoptés. Sur motion de M. Demas, il est ordonné que les motifs, témoignages et preuves sur lesquels est fondé le bill pour autoriser A. M. Delisle et autres, à construire un pont sur la rivière Jésus, soit transmis au conseil par message. Les amendements du conseil au bill pour obliger les apprentis pilotes à se rendre capables de passer les bâtiments par le chenal nord du S. Laurent, sont pris en considération et adoptés. L'amendement du conseil au bill relatif à un conseil municipal, Saguenay, est pris en considération et adopté. Le bill (du conseil) pour établir certaines dispositions, relativement aux services que le gouvernement peut exiger de certaines compagnies de chemins de fer, dont les actes d'incorporation tombent sous l'opération de telles dispositions générales, est lu pour la troisième fois. Un message est reçu du conseil, agréant les amendements adoptés par cette chambre, relativement aux bills suivants: transmis par leurs Honneurs: — Bill pour autoriser les religieuses Ursulines de Québec à acquérir et posséder d'autres immeubles jusqu'à un certain montant; Bill pour incorporer les terres paroissiales ou ecclésiastiques de St. Viateur, dans le village de l'Industrie, dans le comté de Berthier. Et avec un bill, intitulé: « Acte pour incorporer l'archevêque et les évêques catholiques romains dans chaque diocèse dans le Bas-Canada, » désirant le concours de cette chambre à ce bill. M. James Smith fait rapport des résolutions suivantes adoptées en comité, hier: —

### NOUVEAU TARIF.

Tableau des droits de douane à l'intérieur.

1. sucre raffiné ou candi, par quintal	£0 14 0
Et de plus pour chaque £100 en valeur	12½ p. 100
— Autres sortes, par quintal	£0 9 0
Et de plus pour chaque £100 en valeur	12½ p. 100
2. Melasse, par quintal	£0 3 0
Et de plus pour chaque £100 en valeur	12½ p. 100
3. Vin, par livre	£0 0 1
Et de plus pour chaque £100 en valeur	12½ p. 100
4. Café vert, par quintal	£0 4 8 et 12½ p. 100
Et de plus pour chaque £100 en valeur	£0 14 0
— Autres sortes, par quintal	£0 14 0
Et de plus pour chaque £100 en valeur	12½ p. 100
5. Tabac, manufacturé, par livre	£0 0 1
Et de plus pour chaque £100 en valeur	12½ p. 100
— Non manufacturé, par livre	£0 0 0½
Et de plus pour chaque £100 en valeur	12½ p. 100
— Cigares, par livre	£0 1 6
Et de plus pour chaque £100 en valeur	42½ p. 100
— Tabac en poudre, par livre	£0 0 4
Et de plus pour chaque £100 en valeur	12½ p. 100
6. Vin, en fût, de la valeur de £15 la pipe ou au-dessous, par gallon	£0 0 6
Et de plus pour chaque £100 en valeur	£25 0 0
— En fût, de la valeur de plus de £10 la pipe	£0 1 6
Et de plus pour chaque £100 en valeur	£25 0 0
— En bouteilles, par gallon	£0 4 0
Et de plus pour chaque £100 en valeur	£25 0 0
7. Spiritueux et boissons fortes, de toutes sortes, par chaque gallon, de quelque force que ce soit n'excedant pas la preuve par le moyen de l'hydromètre de Syke, et ainsi en proportion pour une plus grande force que celle de la preuve, et pour toute quantité plus grande ou moindre qu'un gallon: —	
Whiskey, par gallon	£0 0 3
Et de plus pour chaque £100 en valeur	12½ p. 100
Rum, par gallon	£0 1 3
Et de plus pour chaque £100 en valeur	£25 0 0
GENÈVE, EAU DE VIE ET AUTRES SPIRITUEUX, BOISSONS FORTES, excepté le rum et le whiskey, par gallon	£0 2 0
Et de plus pour chaque £100 en valeur	£25 0 0
SPIRITUEUX, BOISSONS CORDONALES ET LIQUEURS, sucrés et mêlés de quelque composition qui empêche qu'on ne puisse vérifier leur force par le moyen de l'hydromètre de Syke, par gallon	£0 3 0
Et de plus pour chaque £100 en valeur	£25 0 0
8. Sel, par quintal	£0 0 1
Et de plus pour chaque £100 en valeur	12½ p. 100
9. Poires et fruits, noix, macaroni, vermicelle, confitures ou fruits confits au sucre, au candi ou à la melasse, pour chaque £100 en valeur	£30 0 0
10. Animaux de toutes sortes, jambons, viandes de toutes sortes, beurre, fromage, farine, orge, sarrasin, orge dite <i>beur</i> et <i>big</i> , avoine, seigle, fèves et pois, farine des grains cideuses, et de froment non bluté, bran de son et son gais, pour chaque £100 en valeur	£20 0 0
11. Avoines, — écorce, — balais, — noix, — végétaux, bois et drogues employés uniquement à la teinture et indigo, soies de cochon ou de sanglier, — pierres à moulages brutes, — cables, — balais, — charbon et coke, — coton et laine, — graisse et rebuts, — chanvre, — flasse, étoupe, non apprêtée, — chairs vives coriandre et étoupe à calfatier, — minéral, — plomb en saumons et en feuilles, — marbre à blocs bruts, — huile de coco et de palme, — minerais de toutes espèces, — barres pour les chemins de fer, — fer en barres et fer rond, — fer à bouillottes, — clous, — fer en feuilles et cercles pour manufacturer des clous tranchés, — chevilles de fer, — fer en	